

2022/02

NOMINATION DES CONSEILLERS TECHNIQUES DFCI

Le Maire de la commune de Balizac,

- Vu les dispositions des lois des 5 Avril 1884, au 26 Mars 1924, 25 Avril 1936, et du Décret loi du 12 novembre 1938, portant sur l'organisation de la lutte contre les incendies de forêts,
- Vu l'article L 132-3 du Code forestier,
- Vu la proposition faite par le Monsieur le Président de l'Association locale de DFCI.

Considérant qu'il appartient au Maire d'agréer les personnes qualifiées pour l'assister dans ses responsabilités et guider les secours au cours des opérations de lutte contre les incendies sur le territoire de la commune.

ARRETE

Article 1 : Messieurs Damien BOYREAU, Bernard LACAMPAGNE, Xavier POUJARDIEU, Joël DUGACHARD et Madame Nicole PALLAS sont nommés conseillers techniques.

- **Damien BOYREAU, 4 rue du Vieux Pont 33730 Villandraut, 0628629388**
- **Bernard LACAMPAGNE, 201 route des Forestiers 33730 Balizac, 0556253729**
- **Xavier POUJARDIEU, 444 chemin de Lesbordes, 33730 Balizac, 0556253171**
- **Joël DUGACHARD, 2083 route des Landes, 33730 Balizac, 0556258875**
- **Nicole PALLAS, 733 chemin du Cardayre, 33730 Balizac, 0608369904.**

Article 2 : Ces considérations sont portées à la connaissance de Madame la PREFETE DE LA GIRONDE.

Article 3 : Ces nominations sont effectives pour la durée du mandat.

Article 4 : *Ampliation du présent arrêté sera transmise à :*

- Madame la Préfète de la Gironde
- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Commandant du Groupement territorial de
- Messieurs les Chefs de corps de Centres de Secours
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Symphorien
- Monsieur le Président de la Fédération Girondine des ASA de DFCI
- Aux Intéressés.

Fait à BALIZAC, le 11 Janvier 2022

Madame Le Maire
DUGACHARD Nathalie

